



Desjardins Ducharme S.E.N.C.R.L. AVOCATS

600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 4L8
CANADA

Téléphone : 514 878-9411
Sans frais : 1 800 670-0102

70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA

Téléphone : 418 529-6531
Télécopieur : 418 523-5391

www.desjardinsducharme.ca

Québec, le 31 octobre 2006

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2007-2008
Votre dossier : R-3610-2006
Notre dossier : 1037814

Chère Consoeur,

Veillez trouver ci-joint en huit exemplaires le mémoire de l'AQCIE et du CIFQ, le rapport d'expert de monsieur Robert Knecht ainsi qu'une lettre de monsieur Jacques Roberge, Directeur, environnement et énergie de Papiers White Birch.

Nous espérons pouvoir produire ces documents plus tôt malgré le retard encouru par le Distributeur mais il n'a malheureusement pas été possible de le faire.

Nous vous prions d'accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DESJARDINS DUCHARME, s.e.n.c.r.l.


COPIE PIERRE PELLETIER

PP/lm
c.c. par courriel uniquement
Hydro-Québec – Me Eric Fraser
Les intervenants

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3610-2006

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE
TARIFAIRE 2007-2008**

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ**
(ci-après « AQCIE »)

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC**
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

**MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
ET DU CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
(AQCIE et CIFQ)**

Le Distributeur propose, pour l'année 2007, de hausser son tarif moyen de 2,8 %. Nous commenterons ci-après les principaux éléments de sa stratégie :

- La hausse du revenu requis ;
- La disposition du compte de *pass on* d'approvisionnement de 2005 et l'intégration du compte de *pass on* d'approvisionnement de 2006 en mode réel (4 mois) et prévisionnel (8 mois) ;
- La disposition du compte de frais reportés de la charge transport de 2005 et 2006 à partir de l'année 2008.

Nous commenterons également la proposition du distributeur relative au relèvement des plafonds de certains programmes d'efficacité énergétique.

Nous produisons d'autre part le rapport de monsieur Robert Knecht dont nos associations endossent les vues à l'égard de tous les sujets discutés par lui, notamment à l'égard de la répartition des coûts et de l'interfinancement.

1. Le revenu requis

Le revenu requis proposé par le Distributeur passe de 10,025 milliards à 10,215 milliards entre 2006 et 2007. Cela représente une hausse de 1,9 %, alors que la hausse entre 2005 et 2006 était de 6,8 %.

	2005	2006	2007
Rendement sur la base	635,0 \$	699,6 \$	754,3 \$
Achats d'électricité	4 705,5 \$	5 129,6 \$	4 971,1 \$
Service de transport	2 313,0 \$	2 313,0 \$	2 483,0 \$
Charges d'exploitation	1 086,5 \$	1 162,6 \$	1 235,8 \$
Autres charges	648,9 \$	719,9 \$	770,6 \$
Revenus requis	9 388,9 \$	10 024,7 \$	10 214,8 \$

La hausse de 1,9% aurait plutôt été de 3,4 % sans la disposition des comptes de *pass on* approvisionnement (2005 et 2006) et même de 4,1 % si on disposait uniquement du compte de *pass on* approvisionnement de 2005 en 2007.

Par ailleurs, l'AQCIE et le CIFQ remarquent que les charges d'exploitation croissent de 6,3 % entre 2006 et 2007, dont une hausse de 5,8 % pour les charges salariales. En soi, ces hausses sont inquiétantes. Mais elles le sont encore plus lorsqu'on compare le budget 2007 avec le budget autorisé de 2006 plutôt qu'avec la prévision revue de 2006, tel que le démontre le tableau 2.

				Variation	Variation
	2006 D-2006-34	2006	2007	D2006-34 -vs 2006	D2006-34 -vs 2007
Charges brutes directes	1053,4	1162,6	1235,8	10,37%	17,32%
Masse salariale	727,9	763,4	784,2	4,88%	7,73%
Autres charges directes	325,5	323,5	365,2	-0,61%	12,20%
Charges de services partagés	377	380,2	391	0,85%	3,71%
Coûts capitalisés	-333,6	-341,7	-344,1	2,43%	3,15%
Frais corporatifs	36,9	37,2	39,5	0,81%	7,05%

Bien que le Distributeur explique ces hausses principalement par les charges de retraite, l'AQCIE et le CIFQ considèrent que des efforts additionnels devraient être faits de la part du Distributeur pour mieux gérer ce niveau de dépenses. D'ailleurs, le tableau 3 sur l'évolution de la masse salariale démontre que plusieurs charges dépassent largement le niveau de l'inflation, même lorsque les charges de retraite sont exclues.

Tableau 3

	Évolution de la masse salariale						Évolution annuelle moyenne 2004 à 2007	Évolution 2006(3579)-2007
	R-3579-2005			R-3610-2006				
	2004	2005	2006	2005	2006	2007		
Masse salariale	636,6	698,7	727,9	698	763,4	784,2	7,73%	7,73%
Salaire de base	465,1	467,3	479,5	447,6	479,5	501,9	2,64%	4,67%
Temps supplémentaire	49,7	43,9	44,8	59,9	50,4	47,5	-1,48%	6,03%
Primes et revenus divers	38,3	34,9	36,1	41,8	37,3	37,6	-0,61%	4,16%
Régime d'intéressement corporatif	15,9	13,3	13,5	18,6	13,4	13,6	-4,82%	0,74%
Régime de gestion de la performance	6,3	5,9	6	6,4	5,5	5,5	-4,23%	-8,33%
Autres primes	16,1	15,7	16,6	16,8	18,4	18,5	4,97%	11,45%
Avantages sociaux	83,5	152,6	167,5	148,7	196,2	197,2	45,39%	17,73%
Avantages sociaux - Coût de retraite	0	62,2	74,7	60,9	99,5	99,5	n/a	33,20%
Avantages sociaux - Autres	65,9	72,9	75,3	69,6	78	79,3	6,78%	5,31%
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite - retraités	17,6	17,5	17,5	18,2	18,7	18,4	1,52%	5,14%

On remarque donc une hausse de 7,73 % en moyenne de 2004 à 2007 pour la masse salariale, soit le même niveau que la hausse du budget de 2006 à 2007. De tous les postes, seuls les régimes d'intéressement ont une croissance inférieure à l'inflation. Cette décroissance est par ailleurs largement compensée par les autres primes offertes par le Distributeur.

Cet inconfort face à la croissance imposante des charges d'exploitation n'est pas nouveau pour l'AQCIE et le CIFQ. D'ailleurs, l'an dernier elles faisaient la même remarque, notant que les salaires subissaient une croissance importante. Nous indiquions alors :

« Nous ne voulons pas effectuer de micro gestion sur les salaires, mais il nous semble que la Régie devrait signaler son inconfort face à la croissance continue de ce poste. Dans un environnement réglementé par un coût de service, tel que nous le pratiquons actuellement avec HQD, la théorie indique que le régulé a peu d'intérêt à réduire ses coûts, à faire des coupures dans son personnel ou à mener des luttes face à ses syndicats, puisque tous les coûts sont refilés aux consommateurs via ses tarifs.

Or, la situation est bien différente pour les entreprises qui vivent des moments difficiles et qui sont dans le libre marché, par exemple les entreprises qui oeuvrent dans les pâtes et papiers. Celles-ci auront des périodes de remise à niveau, notamment lorsque leurs coûts sont croissants et que les prix ne vont pas à la même vitesse ou dans le même sens. On assiste alors à des plans de restructuration de l'entreprise, on revoit les façons de faire et, lorsque nécessaire, on fait des mises à pied. Le Distributeur n'a jamais, depuis la mise en place de la Régie, fait un travail de cette nature. De plus, à chaque

année, sa masse salariale croît toujours en fonction d'éléments hors de son contrôle comme les ententes syndicales ou les coûts de retraite.¹ »

Cette année ne fait pas exception. Ainsi, les charges de retraite, la prise en charge de Schefferville, l'automatisation du réseau et le projet SIC expliquent en grande partie la demande du Distributeur. Malgré tout, le Distributeur considère pouvoir atteindre son objectif de croissance de 2 % des charges d'exploitation des activités courantes de 2005 à 2007.

Par ailleurs, au niveau des composantes des indices de performances présentées au tableau 4, on remarque un léger dépassement du niveau de l'inflation pour 4 indices de coûts sur la période 2001-2007. Mais ce qui est plus inquiétant, c'est l'ampleur de la hausse de 2006-2007, qui fait disparaître tous les gains précédents. Ces hausses annuelles varient entre 3,29 % et 14,63 %.

Tableau 4

Composantes des indices de performances				
	2006	2007	Croissance annuelle moyenne (2001-2007)	Croissance 2006- 2007
Coût total des processus Distribution et SALC (M\$)	2156	2293	2,20%	6,35%
Coût total du processus SALC (M\$)	417	478	2,90%	14,63%
Coût total du processus Distribution (M\$)	1704	1760	1,60%	3,29%
CEN Distribution et SALC (M\$)	954	1023	2,30%	7,23%
CEN SALC (M\$)	395	417	1,70%	5,57%
CEN Distribution (M\$)	565	597	2,10%	5,66%
IEN Distribution et SALC (M\$)	7436	8040	2,20%	8,12%

Devant cette situation, l'AQCIE et le CIFQ recommandent à la Régie d'agir dès maintenant afin de limiter la croissance des coûts du service du Distributeur pour 2007 mais également pour les prochaines années. Pour ce faire, elles proposent que la masse salariale soit limitée à une hausse de 2 % au lieu de la demande de hausse de 7,73 % par rapport à la décision D-2006-34 présentée aux tableaux 2 et 3. Ainsi, la masse salariale passerait 727,9 M\$ à 742,5 M\$ comparativement à la demande de 784,2 M\$ formulée par le Distributeur. Cette recommandation ferait ainsi passer le revenu requis présenté au tableau 1 de 10 214,8 M\$ à 10 173,1 M\$.

Par ailleurs, l'AQCIE et le CIFQ considèrent qu'une évaluation plus indépendante devrait être faite sur la productivité interne du Distributeur. Pour ce faire, ils recommandent que la Régie débute des travaux en ce sens le plus rapidement possible. Ce travail est complexe et nécessite une analyse détaillée sur place, ce que les intervenants ne peuvent accomplir dans le cadre de l'environnement réglementaire des dossiers traités devant la Régie. L'AQCIE et le CIFQ demandent donc que la Régie procède, via un appel d'offres, à l'embauche d'un consultant externe pour faire cette analyse. Les résultats de celle-ci seraient par la suite déposés à la Régie dans le cadre d'un dossier tarifaire ou distinct. Cet éclairage nouveau permettrait à la Régie et aux

¹ Mémoire de J.-B. Trahan, pages 20 et 21 de 24.

intervenants d'évaluer avec davantage de précision les gains potentiels futurs du Distributeur ainsi que les efforts à envisager, ce qui cadrerait fort bien dans l'objectif de mettre en place un mécanisme incitatif adapté au Distributeur dans un avenir rapproché.

2. Disposition du compte de *pass on* approvisionnement de 2005 et 2006

Le compte de *pass on* approvisionnement de 2005 est d'une valeur de 36 M\$. Ce montant représente une charge supplémentaire pour les consommateurs, puisqu'il s'agit des coûts d'approvisionnement excédant ceux prévus et intégrés dans les tarifs de 2005.

Le Distributeur propose de disposer de ce compte sur une durée d'une année, soit celle de 2007.

En ce qui concerne le compte d'écart d'approvisionnement pour 2006, celui-ci est estimé (4 mois réels, 8 mois projetés) à 182 M\$, cette fois en faveur des consommateurs. C'est donc dire que ce montant sera appliqué en réduction du revenu requis et le Distributeur propose de disposer de cet écart dans le dossier tarifaire 2007.

Par ailleurs, les résultats réels de l'écart, incluant la gestion finale des bâtonnets de l'énergie patrimoniale et des achats au Producteur via l'entente-cadre seront intégrés au compte de *pass on* dont on disposera en 2008 ou dans les années suivantes.

3. Disposition du compte de frais reportés transport

Le compte de frais reportés transport découle d'une situation exceptionnelle, soit l'application d'une tarification rétroactive :

**« La Régie autorise le Transporteur à appliquer rétroactivement les tarifs pour le service de transport à compter du 1er janvier 2005.
(...)**

(...) L'application rétroactive des tarifs doit rester une mesure exceptionnelle pour assurer la sécurité juridique des transactions avec le Transporteur. Il s'agit d'une question d'équité envers les clients du réseau, y compris les clients de la charge locale. »² (nos soulignés)

Ce compte de frais reportés, avant l'ajout des intérêts, s'élève à 340 M\$, soit 170 M\$ pour 2005 et 170 M\$ pour 2006. Le Distributeur propose de disposer de ce montant exceptionnel à compter de 2008, sur une période de trois ans.

² D-2006-66, page 50.

4. Discussion sur la disposition des comptes de frais reportés

L'AQCIE et le CIFQ demandent, depuis des années déjà, une prévisibilité et une stabilité dans les tarifs du Distributeur. Elle en a d'ailleurs fait part à la Régie dans la cause tarifaire de 2006 du Distributeur³. Cette demande s'inscrit dans une période où la grande industrie connaît une crise importante, dans le secteur des produits forestiers et dans certains segments du secteur des métaux, comme le démontre le projet de vente ou fermeture de l'usine de magnésium de Norsk Hydro de Bécancour.

Il devient donc de plus en plus prioritaire de trouver des solutions qui permettront de stabiliser et de prévoir les tarifs du Distributeur. Cela est important pour les grands industriels afin de prévoir leurs coûts et de faire les analyses de rentabilité nécessaires aux projets d'investissements majeurs. Le coût de l'électricité étant souvent déterminant dans l'analyse de risques d'un grand client industriel, il nous apparaît que la recherche d'une solution équitable qui favorise la stabilité des tarifs serait un avantage indéniable. En ce qui concerne les autres énergies, les consommateurs ont accès au marché financier pour mieux gérer leur risque, notamment via les différents produits de dérivés financiers tels que le « hedging » et les « futures ». Or, tel ne peut être le cas pour l'électricité, le consommateur étant totalement à risque sur les hausses tarifaires décrétées par la Régie. La gestion du risque de l'entreprise étant un élément fondamental du processus décisionnel des grands industriels, tout élément ayant une incidence de risque plus grande affecte directement ce type d'évaluation. Dans cette optique, la recherche de la prévisibilité et de la stabilité devrait, selon l'AQCIE et le CIFQ, être un objectif privilégié par la Régie.

Or, au cours des dernières années, les tarifs ont suivi une évolution bien éloignée de l'objectif de stabilisation poursuivi par l'AQCIE et le CIFQ, tel que le démontre le tableau 5.

Tableau 5

Hausses tarifaires de 2004 à 2006	
2004*	4,20%
2005	1,20%
2006	5,30%

* La hausse de 2004 est un composite de
2 hausses, soit 3 % au 1er janvier et
1,2 % au 1er avril

Il devient donc de plus en plus important aujourd'hui de chercher des solutions pour limiter cette évolution en dents de scie des hausses tarifaires annuelles. En ce sens, la proposition du Distributeur aurait pour effet de rendre les demandes tarifaires plus stables au cours des prochaines années. L'AQCIE et le CIFQ proposent donc à la Régie de retenir cette proposition.

³ Voir notes sténographiques R-3579-2005, du 13 décembre 2005, pages 68 et 69.

À noter que cette proposition aurait pour incidence de mettre en place des hausses tarifaires au-dessus de l'inflation pour au moins les deux prochaines années, ce qui, suite aux hausses importantes des années antérieures, continue de rendre le prix de l'électricité au Québec pour les clients du tarif L à un niveau de moins en moins intéressant pour la grande industrie.

Tableau 6

Hausses tarifaires prévues				
	2007	2008	2009	2010
Proposition du Distributeur	2,8%	3,5%	1,5%	0,1%
Proposition du Distributeur, sauf pass on appro. 2006 amorti en 2008	4,8%	0,3%	2,8%	1,2%
Proposition du Distributeur, frais reportés 2005 et 2006 en 2007 et pass on appro. 2006 en 2008	8,7%	-3,5%	0,4%	1,5%

Pour que cet objectif de stabilité soit atteint, l'AQCIE et le CIFQ incitent la Régie à prendre trois décisions particulières concernant les comptes de *pass on* et de frais reportés, tel que soumis dans les propositions suivantes.

5. Les propositions de l'AQCIE et du CIFQ

Dans le cadre du dossier tarifaire 2007, la prise en compte immédiate du *pass on* prévisionnel de 2006 vient réduire l'ampleur de la volatilité des hausses tarifaires pour 2007 et 2008. En effet, si on décidait de retarder l'intégration du *pass on* de 2006 en 2008, on se retrouverait avec une hausse tarifaire de 4,8 % en 2007, suivie d'une hausse de 0,3 % en 2008 en lieu et place de 2,8 % et 3,5 % respectivement, tel que présenté dans le tableau 6. Ainsi, il nous apparaît que la proposition du Distributeur aura un effet bénéfique sur la stabilité tarifaire.

Ces résultats amènent par ailleurs l'AQCIE et le CIFQ à une réflexion supplémentaire. Si pour cette année, la disposition a pour effet de stabiliser et même de réduire la volatilité des hausses tarifaires de 2007 à 2009, l'effet pourrait être inverse dans le futur. À titre comparatif, le mécanisme de nivellement des revenus de transport et distribution pour aléas climatique n'est pas amorti, ce qui a pour effet d'annuler les effets de la disposition de ce compte. Cette décision repose sur l'argument qu'à long terme, ce compte devrait tendre vers zéro. Or, s'il advenait que le montant de ce compte devienne trop important, il deviendrait alors nécessaire d'évaluer une option d'amortissement, laquelle serait sur une période relativement longue. D'ailleurs, Gaz Métro utilise un amortissement de 5 ans pour son mécanisme de nivellement de la température, ce qui limite la volatilité de ses tarifs de distribution.

L'AQCIE et le CIFQ s'interrogent sur l'à-propos d'utiliser, pour le compte de *pass on* pour les approvisionnements, des modalités similaires ou un amortissement sur plusieurs années comme le fait Gaz Métro pour son compte de nivellement de la température. Nous recommandons donc au Distributeur d'évaluer et de proposer, au cours de la prochaine année, une méthode de disposition de ce compte dont l'objectif sera d'assurer une meilleure stabilité tarifaire dans le temps.

En ce qui concerne la proposition du Distributeur de reporter aux années 2008 à 2010 la disposition du compte de frais reportés de transport pour 2005 et 2006, l'AQCIE et le CIFQ ne peuvent qu'approuver. Faire autrement aurait pour incidence de proposer des hausses tarifaires très instables au cours des prochaines années, à commencer par une hausse pouvant atteindre 8,7 % en 2007, suivie d'une baisse tarifaire de 3,5 % en 2008.

Par ailleurs, l'AQCIE et le CIFQ auront des propositions à faire en 2008 sur la disposition de ce compte. Le cadre économique et prévisionnel du Distributeur aura certainement évolué et il sera plus adéquat d'envisager le mode d'amortissement du compte de frais reportés de transport en relation avec l'objectif de stabilité tarifaire recherché.

6. Les Programmes d'efficacité énergétique

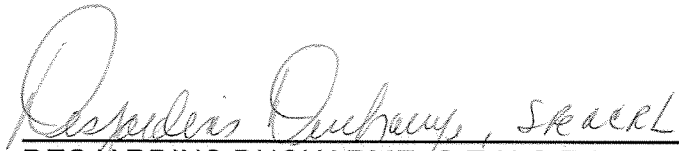
Le Distributeur propose de modifier certaines modalités des programmes au marché grandes entreprises. Dans le cas du programme d'analyse et de démonstration (PADIGE), il est proposé dans le volet analyse de maintenir le maximum d'aide financière par analyse à 25 000 \$ mais d'augmenter le plafond d'aide cumulée pour un site de 25 000 \$ à 50 000 \$. Selon HQD, vingt-deux sites avaient déjà atteint le plafond au 30 avril 2006. Pour le programme d'initiative pour les bâtiments (PIBGE) les modifications proposées sont de même nature alors que six abonnements ont atteint le plafond actuel de 25 000 \$.

Bien que l'AQCIE et le CIFQ soient très favorables à ces changements, ils les jugent cependant trop timides. En effet, selon des informations recueillies auprès de leurs membres, certaines usines ont déjà planifié, pour la prochaine année, la réalisation d'études qui dépasseraient ce nouveau plafond.

La clientèle *grandes entreprises* est très diversifiée, ainsi l'ampleur et la complexité des procédés industriels varient de façon importante d'un site à l'autre. Il est d'ailleurs assez facile de saisir cette réalité en considérant que l'appel de puissance des clients du tarif L se situe entre 5 et plus de 350 Mw. Dans ce contexte, l'approche du Distributeur de fixer un plafond unique ne reflète pas cette diversité. Selon les membres des associations industrielles l'établissement d'un plafond variant en fonction de l'appel de puissance serait plus approprié et devrait être augmenté dans l'immédiat, pour les usines les

plus importantes, entre 75 000 \$ et 100 000 \$. De cette façon, les entreprises ne seraient pas ralenties dans leurs efforts d'amélioration de leur performance énergétique.

Québec, le 31 octobre 2006


DESJARDINS DUCHARME, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ